



Procès-verbal du Conseil Municipal d'Auzances

Lundi 28 Mars 2022 à 19 heures 30

Salle du Conseil Municipal – Mairie d'Auzances

- ✓ **Présents** : F. SIMON, C. LE CORRE, G. DIONNET, JP. HELION, C. BICHON-MOREL, B. GENDRAUD, JP. GILBERT, S. DESBOUDARD, C. SCARAMUCCIA, C. VAXIVIERE, L. BERTHON, F. SUDI GUIRAL, MC. BOUGNOUX
- ✓ **Excusés** : D. DIONNET, F. JAMME
- ✓ **Procurations** : Delphine DIONNET à Leilha BERTHON,
Fabien JAMME à Georges DIONNET
- ✓ **Désignation d'un secrétaire de séance** : C. VAXIVIERE
- ✓ **Approbation du compte-rendu de séance du 24.01.2022** : approuvé à l'unanimité
- ✓ **Compte-Rendu des décisions prises par Madame le Maire par délégation du Conseil Municipal en date du 27 mai 2020 et du 30 novembre 2020** :
 - **Décision n° 2022-8** portant demande de financement au titre du FAFA (Fonds d'Aide au Football Amateur) pour la Création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'espace André Vénuat

DEPENSES		RECETTES	
Total dépenses	242 177, 68 €	DETR 2020 (37,60%)	91 052, 20 €
		Conseil Départemental Boost'Commune (12,39%)	30 000, 00 €
		Aide FAFA (8,26%)	20 000, 00 €
		Emprunt (12,39%)	30 000, 00 €
		Autofinancement communal (29,36%)	71 125, 48 €
TOTAL HT	242 177, 68 €	TOTAL HT	242 177, 68 €

- **Décision n° 2022-9** portant sur le choix de l'entreprise pour la réalisation des travaux d'électricité à la guinguette des Vergnes, suite au rapport de l'APAVE : HALIM ELEC retenu pour un montant de 1 526, 50 € HT – 1 831, 80 € TTC.

- **Décision n° 2022-10** portant signature de l'avenant n° 1 au lot 04 – Menuiseries extérieures et intérieures – du marché relatif à la création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'espace André Vénuat : L'avenant n° 1 au marché attribué à l'EURL LOPITAUX pour le lot 04 -Menuiseries extérieures et intérieures - pour la création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'espace André Vénuat, est approuvé pour un montant de 122, 00 € HT – 146, 40 € TTC.

Le montant du marché initial de 23 951, 00 € HT – 28 741, 20 € TTC, se trouve ainsi porté à 24 073, 00 € HT– 28 887, 60 € TTC.

- **Décision n° 2022-11** portant demande de financement au titre de la DETR 2022 – création d'une Maison France Services dans les locaux de l'ancienne trésorerie d'Auzances – Achat d'Equipements – Phase 1 - : Un dossier est déposé au titre de la DETR 2022 pour l'acquisition d'un minimum d'équipements : 3 ordinateurs portables – une tablette – du matériel de visio conférence (pour un montant de 6 420, 00 € HT) et 2 présentoirs mobiles (pour un montant de 422, 44 € HT) – soit un montant total de 6 842, 44 € HT.

Le plan de financement ci-dessous est approuvé :

Coût de l'opération :	6 842, 44 € HT
Acquisition équipements informatiques	6 420, 00 € HT
Acquisition de deux présentoirs	422, 44 € HT

Total Recettes	6 842, 44 € HT
Subvention au titre de la DETR 2022 (50%)	3 421, 22 €
Part communale	3 421, 22 €

- **Décision n° 2022-12** portant sur l'attribution du marché pour la réalisation de la mission « diagnostics amiante et plomb avant démolition » pour le projet d'aménagement des places Jean Moulin et de l'Hôtel de Ville – Phase 1 – Déconstruction - : La SARL ATERPLO – 18 Boulevard Carnot – 46400 SAINT CERRE - est retenue pour un montant de 890, 00 € HT (avec 10 prélèvements « matériaux » estimés).

- **Décision n° 2022-13** portant signature de l'avenant n° 1 au lot 01 – Gros Œuvre - VRD - du marché relatif à la création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'espace André Vénuat : L'avenant n° 1 au marché attribué à l'entreprise EIFFAGE CONSTRUCTION LIMOUSIN pour le lot 01 – Gros Œuvre - VRD pour la création d'un local à vocation socio-culturelle pour les associations au sein de l'espace André Vénuat, est approuvé pour un montant de 7 134, 86 € HT – 8 561, 83 € TTC. Le montant du marché initial de 112 000, 00 € HT – 134 400, 00 € TTC, se trouve ainsi porté à 119 134, 86 € HT – 142 961, 83 € TTC.

La réception des travaux de cette salle est prévue jeudi 31 mars 2022 à 8h30.

Georges DIONNET signale que des traces de doigts ont été faites sur la peinture fraîche.

De façon générale, les élus déplorent une augmentation des diagnostics qui, au final, pèse lourd sur les dépenses.

Madame le Maire informe le Conseil que les travaux de désamiantage du sol de l'école vont avoir lieu cet été (prévus sur 8 semaines). Elle indique que des bâches devront être fixées sur les murs, ce qui risque de les détériorer.

Caroline LE CORRE et Marie-Claude BOUGNOUX insistent sur la nécessité de faire un état des lieux avant les travaux et de demander la remise en état des murs à la fin de ceux-ci.

1 – Approbation du Compte de Gestion 2021

2 – Approbation du Compte Administratif 2021

Le compte de gestion 2021, dressé par Monsieur le Receveur Municipal de la trésorerie d'Auzances et le compte administratif 2021, dressé par Madame le Maire, et présenté par Caroline LE CORRE, 1^{ère} Adjointe, font apparaître les résultats suivants :

	Dépenses	Recettes	Résultat
Fonctionnement	965 755, 61 €	1 627 149, 57 €	661 393, 96 €
Investissement	1 008 372, 36 €	759 973, 76 €	-248 398, 60 €

Au chapitre 011 – charges à caractère général, 326 701.68 € de dépenses réalisées pour 2021. En électricité (60612), Françoise SIMON signale qu'il y a eu un trop versé d'environ 7 000 € et un double mandatement d'environ 1 500 € qui seront déduits seulement en 2022. Pour l'eau (60611), elle précise que les dépenses plus élevées de 2019 étaient dues à des fuites à Coux et au cimetière.

Au chapitre 012 – charges de personnel, les dépenses réalisées s'élèvent à 535 659.43 €. Madame le Maire fait remarquer que le remboursement du coût du personnel périscolaire à la communauté de communes n'est pas comptabilisé sur 2021 mais le sera sur 2022 suite à un rejet de mandat pour erreur d'imputation comptable. A l'article 6413, l'augmentation importante des dépenses est due à l'absence d'agents qui ont dû être remplacés.

Au chapitre 65 – autres charges de gestion courante, les dépenses s'élèvent à 80 272.01 €. A noter une baisse des subventions due au fait que l'ALSH Micado a peu fonctionné en raison du COVID.

En recettes de fonctionnement, on note en 2021 : un remboursement important du coût des agents en congés de maladie, la subvention pour les achats pour la cantine, le remboursement par la communauté de communes pour la compensation du service périscolaire.

Françoise SUDI GUIRAL fait remarquer la baisse annuelle des dotations de fonctionnement et s'interroge sur son mode de calcul.

Caroline LE CORRE fait part des dépenses et recettes de chaque opération d'investissement.

Le compte de gestion 2021, présenté par Madame le Maire, et le compte administratif 2021, présenté par sa 1^{ère} Adjointe, sont approuvés tour à tour à l'unanimité des votants.

3 – Affectation du résultat

AFFECTATION DU RESULTAT 2021

Excédent de fonctionnement 2020 à reporter	298 891,69 €
Déficit d'investissement 2020 reporté	272 255,34 €

Excédent de fonctionnement 2021	362 502,27 €
Excédent d'investissement 2021	23 856,74 €

Excédent de fonctionnement de clôture 2021	661 393,96 €
Déficit d'investissement de clôture 2021	248 398,60 €

RAR 2021 Dépenses	438 081,83 €
RAR 2021 Recettes	484 721,47 €
SOLDE RAR 2021	46 639,64 €
Besoin de financement total (déficit invt - RAR)	201 758,96 €

AFFECTATION DU RESULTAT 2021 au BP 2022

Couverture besoin de financement recette à l'article 1068	201 758,96 €
Reste à reporter en excédent de fonctionnement ligne 002	459 635,00 €

Report en 001 du déficit d'investissement de clôture	248 398,60 €
--	--------------

Projet de délibération :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE D'AUZANCES

Le Conseil,

Après avoir entendu ce jour le Compte Administratif de l'exercice 2021,

Statuant sur l'affectation du résultat cumulé d'exploitation,

Considérant les éléments suivants :

POUR MEMOIRE

Excédent de fonctionnement antérieur + 298 891, 69 €
reporté (report à nouveau créditeur)

Déficit d'investissement antérieur - 272 255, 34 €

Reporté

SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

Solde d'exécution cumulé - 248 398, 60 €

RESTES A REALISER AU 31/12/2021

Dépenses d'investissement	- 438 081, 83 €
Recettes d'investissement	+ 484 721, 47 €
<hr/>	
SOLDE	+ 46 639, 64 €

BESOIN DE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT AU 31/12/2021

Rappel du solde d'exécution cumulé	- 248 398, 60 €
Rappel du solde des restes à réaliser	+ 46 639, 64 €
<hr/>	
Besoin de financement total	- 201 758, 96 €

Virement de la section de fonctionnement prévu au BP 2021

⇒ 367 100, 19 €

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT A AFFECTER

Résultat de l'exercice	+ 362 502, 27 €
Résultat antérieur	+ 298 891, 69 €
<hr/>	
Total à affecter	661 393, 96 €

Décide d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

AFFECTATION

1) Couverture du besoin de financement de la section d'Investissement (crédit du compte 1068 au BP 2022)	201 758, 96 €
2) Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au BP 2022 – Ligne 002 (report à nouveau créateur)	459 635, 00 €
	<hr/>
	+ 661 393, 96 €

Madame le Maire rappelle que l'excédent de fonctionnement permet de couvrir le déficit d'investissement.

L'affectation du résultat 2021, telle que présentée par Madame le Maire, est adoptée à l'unanimité des votants.

4 – Convention d'autorisation de passage, de balisage et d'entretien des sentiers de randonnée GRP de la Combraille (assiette du chemin sur les parcelles D 68 et 73) avec la Communauté de Communes Marche et Combraille en Aquitaine

Cette convention s'applique à l'assiette du chemin uniquement, pour supporter la signalisation et le balisage.

La commune autorise le passage des randonneurs et des personnes chargées du balisage et de l'entretien uniquement sur l'assiette du chemin passant par les parcelles D68 et D73.

Madame le Maire précise que ces parcelles étant en partie louées et en partie occupées par les jeux, il sera précisé que le passage ne se fera que sur l'assiette du chemin.

La durée de cette convention est de trois ans à compter du jour de sa signature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer ladite convention.

5 – Programme « Petites Villes de Demain » - Mise en œuvre d'une ingénierie d'animation mutualisée sur la commune d'Auzances – Convention avec l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse

L'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse recrute 7 chefs de projets pour accompagner les 19 communes lauréates du programme « Petites Villes de Demain ».

La commune d'Auzances, membre de cette agence pour l'instruction de ses demandes d'urbanisme, souhaite bénéficier de cet accompagnement pour la mise en œuvre du projet de territoire.

A cet effet, une convention est proposée pour formaliser les engagements de l'Agence et de la commune.

Notamment, les engagements financiers => L'Etat participe à hauteur de 75 %, le Département 12,50 % et la participation des 19 communes représentera aussi 12,50 %. Cette dernière représente au maximum 4 135 € pour chaque commune, pour les 18 mois du programme.

Formule de calcul pour la participation de la commune d'Auzances : ((somme des montants des salaires chargés des 7 chefs de projets x 12, 50 %) / 19) – (montant versé au titre de l'adhésion à l'Agence de 1 315 € pour Auzances en 2022).

Pour l'instant, le Conseil Départemental exige l'adhésion des communes et rien de plus : la commune d'Auzances adhère depuis 2018 (montant versé 1 318 €).

La commune mettra aussi à disposition des chefs de projets un espace avec une connexion internet et des outils de reprographie (à partir du 31 mars 2022)

La durée de cette convention sera collée sur la durée du programme « Petites Villes de Demain ».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

6 – Nouveau projet – reprise outil de travail de Guinal CHEVILLARD

Guinal CHEVILLARD, suite à son accident, souhaite vendre son affaire.

Il remboursait les charges d'eau et d'électricité à la commune, au vu des relevés des compteurs, et il payait un loyer de 20 € par mois.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que Fabien JAMME a eu un contact avec de potentiels repreneurs : Lucie GEOFFRAY et Luc LAPOELE (SARL LA RUE SAUVAGE à Angers).

L'un d'eux est hongrois et l'autre vient d'Angers et est déjà restaurateur.

Ils souhaiteraient un bail type commercial 3-6-9 ans avec un loyer maximum de 50 € par mois, avec le remboursement des charges d'eau et d'électricité en plus. Ils souhaiteraient aussi un accès aux toilettes du local tennis (ce qui était déjà le cas).

Ils sollicitent également une poubelle verte et une poubelle jaune réservées au kiosque.

Ils aimeraient aussi personnaliser l'aspect extérieur du kiosque (bardage bois, installation d'une pergola). Attention à veiller aux autorisations d'urbanisme adéquates...

Ils demandent aussi à la commune s'il est possible de paysager un peu les abords et s'il est envisageable d'installer des toilettes sèches.

Pour ces deux derniers points, leur demande est ambiguë et on ne sait pas trop s'ils sollicitent la commune ou s'ils prévoient de le faire eux-mêmes.

Ils souhaitent également installer quelques tables et chaises à l'extérieur.

Ils sont dans l'attente de toutes les réponses à ces questions avant de se prononcer ou non pour le rachat du kiosque.

Pour plus de précisions, Madame le Maire donne lecture de l'échange de mails qu'elle a eue avec les personnes intéressées qui insistent pour avoir un engagement de la commune sur plusieurs années puisqu'ils investissent pour l'achat du bungalow. Néanmoins s'agissant d'un domaine public, pour un motif d'intérêt général la convention pourrait être interrompue.

Caroline LE CORRE demande où pourront être installés les forains pour la fête patronale ? En effet, il ne semble pas possible de cumuler les deux, même quelques jours. Il semblerait qu'il y ait eu des vols de boissons chez Guinch durant la fête l'année dernière. Il faudra donc trouver un autre lieu d'accueil pour les forains.

Madame le Maire propose au Conseil de faire établir le bail commercial par l'étude de Maître VEISSIER, les honoraires étant à la charge des preneurs.

Le Conseil Municipal donne son accord de principe pour poursuivre les discussions avec les repreneurs et l'élaboration d'une convention pour une redevance d'occupation de 50 € mensuels (gratuit les premiers mois) avec remboursement des charges consommées.

Leilha BERTHON suggère aussi la possibilité de déplacer le bungalow, par exemple sur le Champ de Foire : il avait été installé à cet endroit car Guinal CHEVILLARD visait une clientèle de camionneurs alors que ces personnes proposeraient des plats élaborés. Il faudrait les interroger sur leurs objectifs.

7 – Demande de classement d'une partie de la voirie privée de la zone « Parrot » dans la voirie communale

Madame le Maire rappelle les opérations en cours sur la parcelle AD 355 : l'aménagement des ateliers municipaux, du carré des artisans, d'un local de stockage à venir etc...

Afin de régulariser la circulation existante sur cette parcelle et d'apporter une sécurisation et un cheminement adapté pour les différents utilisateurs et leurs visiteurs, suite à l'idée de Fabien JAMME, Madame le Maire propose de décider de sortir une surface d'environ 3 000 m² de la voirie privée de la commune et de demander son classement en voirie communale.

Conformément à l'article L141-3 du Code de la voirie routière, il n'y aura pas besoin d'enquête publique car cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

Madame le Maire précise qu'un professionnel de vente de matériel médical serait intéressé pour reprendre un local de la friche industrielle PARROT. Le coût d'aménagement de l'espace s'élèverait environ à 51 000 € - avec des frais de raccordement Enedis très importants. Intégrer la partie de parcelle servant d'accès dans la voirie communale permettrait d'apporter le réseau en limite de propriété et donc de réduire ces coûts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à cette proposition.

8 – Numérotation : pour les logements « Ages et Vie » route de Montluçon - du rez-de-chaussée et de l'étage de l'immeuble de l'ancienne trésorerie - ...

logements « Ages et Vie » route de Montluçon – 23700 AUZANCES

Un bâtiment au 29 route de Montluçon et l'autre au 31 route de Montluçon (voir plans).

Aux étages respectifs : 29A route de Montluçon pour l'appartement – 31 A route de Montluçon pour l'appartement et 31 B route de Montluçon pour le studio.

Immeuble trésorerie – rue Saint Jacques 23700 AUZANCES

- Ancienne trésorerie : 12 rue Saint Jacques
- Logement au 1^{er} étage : 12 bis rue Saint Jacques

Fabien JAMME précise que, dans l'ancienne trésorerie, les services techniques sont en train de retirer le sas d'entrée, les colonnes ainsi que la banque et de créer 2 petits bureaux France Services (peinture couleur « pâte à pain »)

La numérotation est approuvée à l'unanimité par les votants.

9 – Préparation budget primitif 2022 : demande de subventions

Madame le Maire présente une ébauche de budget pour 2022.

Le 2^{ème} logement des écoles sera restauré et remis aux normes. En voirie, il y a divers travaux confiés au SIVOM : rues, voiries des villages, trottoirs...

A l'article 62878, il est prévu le remboursement à la communauté de communes des fluides relatifs à la compétences périscolaire dans les bâtiments des écoles.

En charges de personnel, Françoise SIMON explique qu'il est prévu en supplément un contrat PEC (Parcours Emploi Compétences) au service administratif pour compenser l'absence de Benoît CARON qui sera mis à disposition de la Maison France Services. De plus, une autre personne d'Agir travaillera pour la Maison France Services, dont le coût sera pris en charge par la mairie. Pour ces deux emplois (24 heures hebdomadaires chacun), une aide annuelle de l'Etat de 30 000 € sera perçue par la commune.

Françoise SUDI GUIRAL souligne le coût pour la commune du fonctionnement de la Maison France Services qui sera un service pour la population du territoire et pas uniquement de la commune d'Auzances. Elle propose de communiquer sur « qui fait quoi ? » et « qui paie quoi ? » à la Maison France Service.

Il est précisé que la commune n'a pas augmenté les impôts depuis 2004.

Françoise SIMON informe le Conseil qu'il pourra y avoir aussi un doublon au service technique avant le départ en retraite d'un agent afin d'effectuer un tuilage professionnel.

L'article 6574 sera augmenté car il y aura l'anniversaire du jumelage avec Rosstal et parce que la demande de subvention d'équilibre de l'ALSH Micado sera supérieure (perte de certaines subventions).

A l'article 7588, sont prévus : les subventions Leader, la DETR de la voirie avec le SIVOM, les remboursements de sinistres...

Madame le Maire présente les fiches opérations prévisionnelles pour le budget 2022. Sont notamment prévus l'achat d'une nouvelle balayeuse d'occasion, du matériel pour la cantine subventionné par le plan de relance, un aspirateur pour le service technique, le désamiantage de la cantine (à rembourser à la communauté de communes), du mobilier à la bibliothèque, des travaux aux « Vergnes », l'extension et la réhabilitation de la gendarmerie, la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des places, l'espace André Venuat, l'aménagement de la friche industrielle PARROT (carré des artisans, dépôt de stockage à la demande d'un commercial en produits médicaux et paramédicaux, et ateliers municipaux), la maison France Services.

Madame le Maire propose de déposer un dossier d'insonorisation, d'isolation et de changement de chauffage à la salle omnisports (environ 411 000 € de dépenses) qui pourraient peut-être être financés à 80%.

Au sujet des subventions, Madame le Maire précise que la subvention exceptionnelle demandée pour l'anniversaire du comité de jumelage Auzances-Rosstal s'élève à 4 500 €.

Françoise SUDI GUIRAL informe le Conseil que l'association Culture et Patrimoine en Pays d'Auzances Bellegarde demandera cette année une subvention, contrairement à l'année dernière.

10 – Demande de la mairie de Bellegarde en Marche pour la mise à disposition d'un agent communal et de la balayeuse

La commune de Bellegarde en Marche sollicite la commune d'Auzances pour la mise à disposition d'un agent des services techniques avec la balayeuse de la commune, à raison de 1 à 2 journées par an.

Comme évoqué en conseil informel, Madame le Maire propose de répondre favorablement à cette demande, mais au lieu de solliciter le remboursement du salaire chargé de l'agent et une contribution pour l'utilisation de la balayeuse, elle propose de solliciter le renfort de deux agents des services de la commune de Bellegarde en Marche pour des travaux à Auzances, en échange d'une journée apportée à Bellegarde en Marche ou 1 agent pendant 2 jours.

Madame le Maire précise que la balayeuse devra d'abord être passée dans la commune avant d'aller à Bellegarde-en-Marche (15 jours pour nettoyer Auzances / 1 jour pour nettoyer Bellegarde).

Jean-Pol GILBERT s'interroge sur la contrepartie par rapport aux frais pour la commune (carburant, fonctionnement de la balayeuse, usure des balais, fonctionnement du camion pour l'emmener, coût de l'agent...). Le coût du salaire chargé d'un agent pour la commune est compris entre 120 et 150 €/jour.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne son accord sur l'élaboration d'une convention renouvelable avec la commune de Bellegarde-en-Marche.

QUESTIONS DIVERSES

Proposition d'une offre de communication complète afin de promouvoir la commune à travers de 4 pages spéciales dans le journal La Montagne : budget 1 500 € HT (distribution en 13 000 exemplaires)

Le Conseil Municipal a déjà donné son accord de principe. Un exemplaire du journal à distribuer à chaque foyer de la commune pourra être acheté (1.30 € l'un) pour lesquels (800 journaux) serait appliquée une remise de 10%. Il serait souhaitable que cette publication ait lieu avant l'été. Madame le Maire rappelle qu'avant l'été il y a aura également le Auz'Info et que le délai est court pour préparer.

Le Conseil Municipal donne son accord à Madame le Maire pour cette communication.

Point sur la signalétique agglomération Auzances

Des devis ont été établis pour 6 200 € environ.

Leilha BERTHON demande si les devis pour mettre des vélos à la gare ont été sollicités.

Déplacement d'un réseau d'eaux pluviales pour la construction des logements Ages et Vie Habitat :

Devis SIVOM Auzances Bellegarde : 18 332, 50 € HT

Devis Entreprise SIMONET : 18 660, 50 € HT

Georges DIONNET se charge de demander un autre devis à Julien TARRET.

Bilan SDIS – voir pièce jointe

Proposition de Christian SCARAMUCCIA sur la silhouette d'un enfant pour faire ralentir la circulation. Madame le Maire pense que c'est efficace mais que c'est cher.

Jean-Pol GILBERT signale un problème d'éclairage public au carrefour de chez Franck GUERIN : c'est allumé tout le temps et Françoise SIMON rappelle que c'est dans le noir chez Adélaïde NORE.

Françoise SIMON fait part des invitations auxquelles elle ne peut répondre afin que des conseillers puissent la représenter et informe de certaines dates de la saison culturelle.

Elle rappelle que la prochaine réunion pour organiser l'accueil d'ukrainiens aura lieu le 5 avril à 18h.

La séance est levée à 23 heures 30

Le Maire,
Françoise SIMON

Le secrétaire de séance,
Chrystelle VAXIVIÈRE